Vers une gestion publique de l'eau

dans la communauté d'agglomération Est Ensemble - Seine St Denis



TOUTE LA PRESSE 2012/2010



Publié le :04 octobre 2012 Journaliste : Julien Duffé

La Coordination eau Ile-de-France veut faire payer Veolia

Mobilisée depuis des mois contre la convention liant la communauté d'aggomération Est Ensemble * au Sedif (Syndicat des Eaux d'Ile de France), et donc à Véolia, la Coordination eau Ile-de-France poursuit la bataille. Le 31 mai dernier, elle a obtenu du tribunal administratif de Montreuil l'annulation du vote sur l'adhésion au Sedif. Hier, elle a officiellement lancé une nouvelle campagne contre Veolia, invitant les usagers à demander le remboursement des factures d'eau depuis avril 2011 «car elles n'ont pas de base légale», selon Jean-Claude Oliva, le président de la Coordination. L'association propose un modèle de lettre aux usagers. «Les premières ont été envoyées aujourd'hui du Pré-St Gervais, de Montreuil et de Bagnolet», ajoute le militant. Cette action est soutenue par la fondation France Libertés.

*Qui réunit Bagnolet, Le Pré, Les Lilas, Montreuil, Romainville, Noisy-le-Sec, Pantin, Bondy, Bobigny.

Publié le : 27 juin 2012 Journaliste : Julien Duffé

L'agglo ne réadhère pas au Syndicat des eaux

La nouvelle a ravi les partisans d'une gestion publique de l'eau pour laquelle les habitants des neuf villes d'Est Ensemble* payent l'eau « 40% à 58% plus cher que nos voisins parisiens ». Le conseil communautaire de l'agglomération, qui s'est tenu hier soir à Romainville, a décidé de ne pas délibérer sur la réadhésion au puissant Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) qui délègue sa gestion à l'opérateur privé Veolia Fin mai, le tribunal administratif de Montreuil avait annulé la délibération d'adhésion au Sedif votée le 30 novembre 2010 au palais des fêtes de Romainville, au terme d'une soirée très mouvementée. Motif : l'impossibilité pour plusieurs personnes, refoulées par des vigiles, d'assister au vote. Une entorse au « principe de publicité des débats », selon le juge.

Trois scénarios examinés

L'agglomération a finalement décidé de jouer l'apaisement. « Nous travaillons à une convention provisoire avec le fournisseur d'eau sur la base d'une jurisprudence du Conseil d'Etat, explique-t-on au cabinet du président (PS) de l'agglo, Bertrand Kern. Réadhérer aurait provogué des débats interminables au sein du conseil. Sans compter que cela nous laisse du temps pour mener les études, dont les conclusions seront rendues en avril 2013. » Trois scénarios sont examinés : la création d'une régie publique en propre, la constitution d'une régie métropolitaine avec Eau de Paris ou la réadhésion au Sedif. L'agglomération a néanmoins fait appel de la décision du tribunal. « On fait appel sur le principe, car nous estimons que le président n'a pas abusé de ses pouvoirs de police, souligne le cabinet. Tout le public n'a pu rentrer à cause de la jauge de la salle et ceux qui sont restés dehors étaient très remontés et avaient la volonté de perturber les débats. » La coordination Eau Ile-de-France, l'association à l'origine du recours devant le tribunal administratif, n'est pas inquiète. « Nous sommes assez tranquilles, car cet appel va prendre au moins un an et d'ici là les études devraient être bouclées, souligne son président Jean-Claude Oliva. Nous demandons que la convention provisoire court au moins jusqu'à fin 2013, que les habitants soient consultés et que nous soyons associés aux études. » Bien décidée à ne pas laisser passer l'opportunité, l'association vient de lancer une pétition en ce sens soutenue par de nombreux partis locaux et associations: EELV, Fase, NPA, Parti de gauche, les Alternatifs, la Lique des droits de l'homme...

^{*} Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Pré et Romainville.





La justice annule l'adhésion au SEDIF

Une première victoire : c'est ainsi que le mouvement citoyen pour une gestion publique de l'eau salue la décision du tribunal administratif de Montreuil d'effacer l'adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat

des eaux d'Île-de-France (SEDIF).

equête accordée! La Coordination Eau lle-de-France avait demandé au tribunal administratif l'annulation de la délibération d'adhésion au SEDIF votée par Est Ensemble, le 30 novembre 2010. Ce jour-là, suite aux contestations du public lors des séances précédentes, les habitant-e-s avalent été dans un premier temps empériré e s d'accéder à la salle, le service de sécurité assuré par une société privée gyant ensuite procédé à des

« Le président de la communanté agglomération a fait irréguliè-rement usage de ses pouvoies de police et ainsi méconnu le principe de publicité des débuts imposé par l'article L.2127-18 du Code dénéral des collectivités territoriales », indique le tribunal.

Paur la Coordination Eau Île-de-France, « la décision des juges sanctionne le passage en Jorco et dans la précipitation du président d'Est Ensemble. L'agglo se doit de prendre en considération l'opinion publique très majoritaire en fiave ur de la sertie du SEDIF et d'une gestien publique de l'eau. C'est une reconnaissance pour la dynamique citoyenne sans précédent qui s'est développée à Est Ensemble. Quenni les citoyens s'en mélont vraiment, avec lours associations, lours obus, etc., ils ont le paravoir de faire changer le cours des événements! » Réunis mercredi 6 juin, à l'espace Comme your Emoi lors d'une conférence de presse organisee par la Coordination Eau Îlede-France, Dominique Voynet, Alain Callès, président du groupe Écologie et Citoyenneté à Est Ensemble et les représentants du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), du Parti de gauche et de la Fédération pour une alternative sociale et écologique (Fase) ont renouvelé leur soutien au mouvement citoyen.

« C'est une chance historique de sorcie du contrat mec Veolia sins avoir l'anis de toutes les communes du SEDIF. Nous rue devons pas revoter la délibération annulée mais signer un contrat provisoire de forantiture d'eux, le temps de s'arguniser. Il ne jout surtout pas repartir pieds et poings (lés pour douze ans evec Veolia, » a souligné la Plaire de Montrevill, renouvelant la proposition qu'elle avait défendue loes du vote de novembre 2010 qui constituait une première occasion de sortir du contrat avec la multinationale de l'eau.

Le conseil communautaire d'Est Ensemble avait alors voté l'adhésion au SEDIF, confiant ainsi la gestion de l'eau à Voolia, par les 53 voix des clus du PS, de l'UMP et du MODEM et de centains clus du PCF (Bobigny et Le Pré).

La Coordination Eau Île-de-France a lancé un « appel au président et à la majorité socialiste de l'aggle pour qu'ils se seivissent de cette seconde chance de mettre en œuvre une gestion publique », comme l'ont déjà engagée les communautés d'agglomération Evry Centre Essanne, du pays de Montbéliard, ou de Rouen.

Elle appelle les citoyens pour une réunion publique, suivic d'un moment festif, veudredi 22 juin à 19 heures, à l'espace Comme vous Émoi, 5, rue de la Révolution à Montreuil (mêtro Robespierre).

La prochaine réunion du conseil communautaire d'Est Ensemble est annoncée mardi 26 juin à Romainville. • Careline Thiery

Politis

Publié le : 14 juin 2012 Journaliste : Thierry Brun



SERVICE PUBLIC La Coordination eau Île-de-France a remporté une victoire devant le tribunal en obtenant l'annulation d'une décision confiant au privé la gestion de l'eau de neuf communes de l'Est parisien.

Brèche dans l'empire Veolia

e hras de fer politique sur la gestion de l'eau se poursuit au sein de la communauré d'agglomération Est Ensemble (CAEE), présidée par le socialiste Bertrand Kern, qui est aussi maire de Pantin. La Coordination can lle-de-France à obtenu gain de cause le 31 mai. devant le tribunal administratif de Montreail, dans son recours contre cone délibération de la communausé d'agglornération confiant au privé la gestion de l'eau des neuf communes de Seine-Saint-Denis membres d'Est ensemble (1).

Le tribunal a sanctionné les conditions dans les quelles s'était déroulé le vote du conseil d'agglomération, le 30 novembre 2010, en s'appuyant sur des rémoignages, dont celui publié sur l'un des blogs de Politic (2).

Oeniel Bernerd (Perti de gauche), vice-président de la communauté d'agglomération Est Ensemble, avait déploré « les bousculades, le filtrage et les palpations » à l'entrée de la salle du conseil concomantaire. Il avait aussi regreté « que cette opposition à l'entrée ait conduit à se que l'une de nos collègues soit légérauent blessée et que d'autres soient repartis, ayant refusé les fondles allégales ». Les vidées du blog de l'olités monteant les agissements illégaux d'une société privée de sécurité ent convaincu les juges.

Surtout, le tribunal a involidé la clécision d'Ext Ensemble de déléguer la gestion de ce service de l'eau au Syndicat des caux d'Îlede-France (Sedrl), un marché entre les mains du géant Veolia depuis 1923. Un coup dur pour la multinationale de l'eau, car la communauté d'agglomération représente 400 000 habitants, soit 10 % de la population desservie en eau potable par le Sedif.

- Tontes les décisions prises par la CAEE sur la base de cette délibération runis aussi toutes les décisions prises par le Sedif au nour de la CAEE n'out plus aucune valeur juridique. C'est ce que nous allons faire constater par les juges », affinne la Coordination eau lle-de-France, qui ajoute qu'Est Ensemble » se doit de prendre en considération l'opinion publique ensis majoritaire, en parviculier à ganche, en fauver de la sortie du Sodif et d'une gestion publique de l'eau ».

Pour appuyer son propos, la Coordination cite Laurent Fabius, Pierre Moscovici et Manuel Valls, des dirigeants socialistes qui ont fair le choix du retour en régie publique dans leurs collectivités.

Dans une déclaration commune, la Coordination en Be-de-France, des personnalités, notamment Razzy Hammadi, secrétaire national chargé des tervoces publics du PS, et des formations politiques de gauche (Bondy Autrement, EELV, Fase, Alter-agglo, Montreuil

L'opinion publique

favorable à une

gestion publique

de l'eau.

est majoritairement

Vraiment, NPA, Parti de gauche 93) estiment que cette annulation « constitue une seconde chance pour remettre à plat la gestion de l'eau à

Est Ensemble et mettre en œuere me gestion publique comme s'y était engage e la CAEE, il y a deux aus ». Une promesse laissée en plan par Bertrand Kern, qui prévoyait d'étadier le passage en règie publique et le réexamen des modulités de gestion de l'eau.

 En interne, se ponassivent les néflexions sur les alternatives au Sedif et à son délégataire Voolta Eau, un ingénieur y travaille à temps plein », assure Thomas Laparre, directeur de cabinet du président de la communauté d'agglocuémtion (3). Pour lui, le passage en régie publique bute cependant sur un obstacle technique : « Il n'existe pas d'infastructures de production et de distribution d'eau potable sur notre territoire.»

Le prochain conseil communautaire d'Est Ensemble, prévu le 26 juin, promet d'être animé, car Bettrand Kern défend le contrat

> avec le Sedifetenvisage une simple reconduction de la délibération anoulée, alors que la déclaration commune propose « nue nouvelle

convention processire avec le Sodif », pour se donner le temps de réaliser une étade de faisabilité de la régie publique.

La Coordination em IIe-de-France a remporté « une victoire symbolique, qui marque pour nous un contretemps », minimise Thomas Laparre. Les conseillers communatairés victoire il le pour autres massivement en faveur d'un contrar avec le Sed if et Veolis ? Pos ein

Thierry Brun

(0 Expelet.

Bologry, Books, La Pré-

Saint Ectivais,

Barrowiller

morpolis. In Bara le-de-

bestitas.

Vortreat.

Parein. (2) http://

Politis

Publié le : 28 juin 2012



Israël : « tourisme sioniste extrême »

Israël développe depuis quelque temps un genre de tourisme nouveau :
« l'anhiterrorisme ». D'anciens membres des unités d'élite de l'armée
proposent une formation de deux heures dans le camp de tir de Gush Erzion,
dans le sud de Jérusalem. On y apprend à tirer avec une arme et à gèrer une
attaque terroriste et une prise d'orages. « Nous combinons ainsi les valeurs
du sientsme avec l'excitation et la jouissance du tir, qui rond l'activité plus
significative », est-il expliqué sur le site internet du comp d'entraînement.
Ce que le Times d'israël a qualifié de « rouvisme stoniste extrême ». Encore un
détail : le camp se situe dans un bloc de colonies en territoire polestinien...

Le Sedif à sec

Après le procès invalidant la décision de la communauté d'agglomération Est Ensemble (Est parision, 400 000 habitants) de déléguer au privé, en l'occurrence au Syndicat des eaux d'île-de-France (Sedif), la gestion de l'eau, la Coordination Eau Île-de-France a enregistré une seconde victoire. Le socialiste Bertrand Kern, président de l'aggle, a indiqué vouloir se donner le temps de la réflexion. Plus question donc d'une nouveille délibération en faveur du Sedif. Le tribunal administratif de Montreuil evait sanctionné le 31 mai les conditions dans losquelles s'était dérouté le vote du conseil d'agglomération du 30 novembre 2010, en s'appuyant sur des témoignages, dent celui publié sur un blog de Pellis. Une convention provisoire est envisagée avec le Sedif jusqu'à fin 2013. La Coordination propose d'érudier la création d'une régie publique de l'eau.



Publié le : 7 juin 2012

Journaliste: A. Garrigues, L. Madoui

L'adhésion de la communauté d'agglomération Est Ensemble au Sedif est annulée

La Communauté d'agglomération Est Ensemble avait voté le 30 octobre 2010 l'adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France pour être desservi en eau potable. La récente annulation de cette décision par le tribunal administratif de Montreuil ne remet cependant pas en question la stratégie de la communauté d'agglomération qui a déjà proposé un nouveau vote de cette adhésion.

C'est un nouveau coup dur pour la communauté d'agglomération Est Ensemble (CAEE) : le vote de son adhésion, le 30 novembre 2010, au Syndicat des eaux d'Ilede-France (Sedif) a été annulé par le tribunal administratif de Montreuil le 31 mai 2012, suite à un référé déposé par la Coordination Eau Ile-de-France. Est mis en cause le fait que le président de la CAEE avait « fait irrégulièrement usage de ses pouvoirs de police (lors du vote de cette délibération, NDLR) et ainsi méconnu le principe de publicité des débats imposés par l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales ».

Des palpations de sécurité non autorisées - En effet, une société privée avait été engagée par Bertrand Kern, président de la CAEE, pour gérer la présence des associations militantes – notamment la Coordination Eau Ile de France – qui souhaitaient perturber la tenue du vote de l'assemblée délibérante et empêcher ce vote.

Dans son jugement, le tribunal reproche aux agents de cette société d'avoir procédé à des palpations de sécurité « en méconnaissance des dispositions de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1983, en l'absence de circonstances particulières constatées par un arrêté préfectoral ». Il souligne également que « la circonstance que certaines personnes souhaitant assister à la réunion étaient opposées au projet de délibération n'est pas, en elle-même, de nature à justifier de leur interdire l'accès à la séance, dont le principe de publicité doit être garanti ».

Un nouveau vote pour le 26 juin - La CAEE regroupe neuf communes (1) de Seine-Saint-Denis et représente 400 000 habitants – soit 10% de la population desservie en eau potable par le Sedif. Ces communes faisaient partie du Sedif, à titre individuel, jusqu'à la création, début 2010, de l'intercommunalité. Laquelle a, après des débats tendus, choisi de rejoindre le syndicat francilien, qui a délégué son service à Veolia Eau. La CAEE doit délibérer, le 26 juin, sur la réadhésion au Sedif, solution à laquelle il n'existe pas aujourd'hui d'alternative crédible, affirme-t-on en interne. D'ici l'aboutissement de cette nouvelle procédure, elle devra passer une convention provisoire avec ce même syndicat, seul à même de lui fournir de l'eau dans les meilleures conditions techniques et économiques, explique-t-on à la CAEE.

Car Est Ensemble doit composer avec la réalité physique du réseau, historiquement configuré pour arroser les quelque 140 communes qui composent le bassin versant

du Syndicat des eaux d'Ile-de-France, créé en 1923. Un temps envisagé, le raccordement à la régie Eau de Paris s'avère plus complexe que prévu : insuffisantes, les connexions existantes doivent être renforcées et la desserte des habitants de la CAEE nécessiterait d'investir dans des équipements de surpression. Ces préalables techniques renchériraient la facture payée par l'ensemble des abonnés. Une perspective malvenue côté parisien, où la mairie annonçait crânement une baisse de 8 % du prix de l'eau potable, au printemps 2011.

- « Nous payons le prix de notre volonté de transparence », estime Thomas Laparre, directeur de cabinet du président de la CAEE
- « La décision du tribunal administratif de Montreuil, qui n'a pas repris les conclusions du commissaire du gouvernement, nous surprend quelque peu. La Coordination Eau Ile-de-France remporte une victoire symbolique, qui marque pour nous un contretemps. Le raisonnement suivi par le juge, qui ne met en cause le fond, c'est-à-dire la délibération sur l'adhésion au Sedif, mais la forme, est un peu spécieux. Il est reproché que le débat du 30 novembre 2010 n'ait pas été pleinement public : en effet, la capacité d'accueil de la salle du conseil communautaire étant limitée, une cinquantaine de de personnes sont restées à l'extérieur, dont certains opposants à l'adhésion au Sedif qui m'ont copieusement molesté. Nous payons en fait notre volonté de transparence et de démocratie : si le président d'Est Ensemble avait fait voter le huis clos et évacuer la salle, il n'y aurait sûrement pas eu de problème! Rappelons par ailleurs que les mesures d'encadrement du public prises ce jour-là visaient à empêcher la réédition de l'épisode du 23 novembre 2010, où la séance avait été empêchée par des contestataires qui avaient envahi la salle. Pour le prochain conseil du 26 juin 2012, il faudra vraisemblablement prévoir un dispositif vidéo à l'extérieur de la salle pour assurer la publicité du débat sans risque de débordement.

Tous les élus d'Est Ensemble sont partisans d'une gestion publique de l'eau. En interne, se poursuivent les réflexions sur les alternatives au Sedif et à son délégataire Veolia Eau, un ingénieur y travaille à temps plein. Il y a bien accord politique mais l'obstacle est technique : il n'existe pas d'infrastructures de production et de distribution d'eau potable sur notre territoire. La seule alternative serait de créer une régie qui continuerait à acheter de l'eau à Veolia Eau ! Si des élus avançaient une option crédible à court terme le 26 juin, le président (PS, ndlr) Bertrand Kern signerait à coup sûr ! » A. Garrigues, L. Madoui



Publié le : 6 juin 2012 Journaliste : Geneviève De Lacour

Bataille d'eau dans l'Est parisien

La justice vient d'annuler la délibération par laquelle la communauté d'agglomération Est Ensemble (CAEE) -regroupant 9 communes de l'est de Paris, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville et Pantin-, a renouvelé son adhésion au Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif), dont le président est André Santini, le maire d'Issy-les-Moulineaux.

Par son délibéré du 31 mai dernier, le tribunal administratif de Montreuil a donc répondu au recours intenté sur la forme de la délibération publique en ordonnant l'annulation «pour excès de pouvoir» du vote du 30 novembre 2010.

Pour la coordination Eau Ile-de-France, qui fédère des associations de citoyens, «la décision des juges sanctionne le passage en force et dans la précipitation du président d'Est Ensemble». En effet, le tribunal administratif de Montreuil relève que «le président de la communauté d'agglomération a fait irrégulièrement usage de ses pouvoirs de police et ainsi méconnu le principe de publicité des débats».

Il faut dire que Bertrand Kern, le président socialiste de la CAEE, avait fait procéder le 30 novembre 2010 à un vote en urgence et dans des conditions plus que douteuses. 60 vigiles d'une société privée de sécurité ont empêché l'accès au palais des sports de Romainville du public et procédé à des fouilles illégales lors de la réunion publique. «On ne résout pas ainsi les questions politiques, s'indigne la coordination. La CAEE se doit de prendre en considération l'opinion publique très majoritaire, en particulier à gauche, en faveur de la sortie du Sedif et d'une gestion publique de l'eau».

Le marché de l'eau, que le Sedif confie à Veolia, concerne 4 millions de Franciliens, soit le plus gros contrat privé d'Europe. Les 400.000 habitants d'Est Ensemble représentent la plus grosse agglomération du Sedif, soit 10% du marché francilien.

Le tribunal administratif de Montreuil reconnaissant le vice de forme, le débat concernant la gestion de l'agglomération Est Ensemble est donc relancé. Par une autre délibération, la CAEE prévoyait en effet le réexamen, au bout de deux ans, des modalités de gestion de l'eau. La majorité socialiste s'était engagée à un retour à une gestion publique de l'eau pour l'agglomération. «C'est maintenant possible par cette décision de justice qui la délivre de ses liens avec le Sedif et Veolia», estime la coordination. «C'est une grande victoire même si le retour à une gestion publique n'est pas gagné», rajoute la coordination

Journal de l'environnement

Publié le : 6 juin 2012

L'adhésion au Syndicat des eaux annulée

« C'est une très bonne surprise » commentait hier Jean-Claude Oliva, responsable de la Coordination eau Ile-de-France . Le tribunal administratif de Montreuil vient en effet de donner raison à l'association (qui milite pour une gestion publique de l'eau) en annulant la délibération, votée fin 2010 par les élus de la communauté d'agglomération Est Ensemble*, d'adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif, qui délègue sa gestion à l'opérateur privé Veolia).

Vos amis peuvent maintenant voir cette activité Motif invoqué : les conditions d'organisation de la séance très mouvementée du 30 novembre 2010 et le fait que plusieurs personnes, refoulées par des vigiles, n'ont pu pénétrer dans le palais des sports de Romainville. « Le président de la communauté d'agglomération a [...] fait irrégulièrement usage de ses pouvoirs de police et ainsi méconnu le principe de publicité des débats », selon le juge. L'agglomération, également condamnée à verser 1200 EUR à l'association pour frais de justice, a deux mois pour faire appel.

* Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Pré et Romainville.



Publié le : 27 mai 2010 Journaliste : Valérie Lion

Contrat des eaux d'Ile-de-France Sedif: Voynet dénonce «l'arrogance de Santini»



Le Sédif est de nouveau montré du doigt pour sa mauvaise gestion du plus gros marché d'eau d'Europe. Cette fois, c'est Dominique Voynet qui monte au créneau.

Dominique Voynet, la sénateur-maire de Montreuil réagit à la décision d'André Santini, le président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (Sedif), d'écarter Suez Environnement de la compétition pour la distribution d'eau dans les 144 communes du Sedif. Les négociations se poursuivent exclusivement avec Veolia Eau, l'actuel titulaire de ce méga-contrat de plus de 300 millions d'euros par an, alors que la Cour régionale des comptes vient encore d'épingler certaines pratiques du Sedif et de son régisseur.

Comment expliquer cette accélération soudaine du processus de décision pour le renouvellement du contrat du Sedif ?

L'annonce de la semaine dernière était inattendue, même si il est de tradition de choisir une entreprise avec laquelle on poursuit la phase ultime de discussion. La publication, le 21 mai, d'un rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Sedif a peut-être précipité les choses.

En revanche, le contenu de la décision n'est pas une surprise. Chacun sait depuis le début que Santini et ses équipes allaient poursuivre avec Veolia, contre une certaine baisse du prix de l'eau. On parle de 10 à 40 centimes sur le m3.

C'est la seconde fois que la Chambre régionale des Comptes se penche sur la gestion du Sedif et elle pointe à nouveau des irrégularités, à la fois sur la réalisation de travaux et sur la présentation des comptes. Comment y remédier ?

Le Sedif et Veolia Eau répondent toujours à la marge aux observations de la Cour des Coordination eau Ile-de-France - Dossier de presse Est Ensemble comptes. Sur les travaux, par exemple, il y a toujours une bonne raison pour privilégier les filiales de Veolia.

Le problème c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'un système Sedif mais plus généralement d'un système propre à tous les grands syndicats de communes, qu'ils gèrent la distribution d'eau, l'assainissement, les déchets ou les services funéraires. Les grands partis se sont répartis les présidences de ces syndicats et les avantages qui vont avec. Résultat : il est très difficile de rompre avec ces pratiques d'un autre âge.

Pour vous, l'affaire est donc pliée ?

Au Sedif, on se heurte à deux problèmes : la flamboyante arrogance de Santini et l'ampleur du marché qui fausse la concurrence en France et dans le monde, car il constitue une rente de situation pour son titulaire. Pendant longtemps il y a eu un accord au sommet entre les majors de l'eau. C'est éventuellement Suez Environnement, le concurrent évincé, qui pourrait intenter une action mais pas les communes. De toute façon, à partir du moment où le choix de la délégation de service public a été imposé et où le découpage en plusieurs lots a été refusé, les jeux étaient faits.

Où en est le projet de la nouvelle communauté d'agglomération Est ensemble (dont fait partie Montreuil, ndlr) de quitter le Sedif ?

Nous sommes en train d'examiner trois scénarios possibles : le retour en régie, l'adhésion au Sedif ou la mise en place d'une collaboration avec Paris, qui vient de reprendre la gestion de l'eau en régie municipale. Nous allons bientôt choisir un cabinet d'études pour analyser les différents scénarios et nous prendrons le temps qu'il faudra pour nous décider.

Publié le : 27 mai 2010

Votation citoyenne

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES LACS DE L'ESSONNE

Pour une distribution publique de l'ea

dimanche 19 juin.

En effet, la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne
(Cale) organise une "votation
citoyenne" pour jauger l'opinion
publique sur le changement du
mode de gestion de la distribution
d'eau potable. Jusqu'ici, les deux
villes dépendaient d'opérateurs
privés. L'agglomération propose la
création d'une régie publique qui
permettrait de faire des écono-

Un euro d'économie au m³

Pour rappel, la commune de Viry-Chatillon était membre du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) depuis 1931. Le 16 mars dernier, le préfet de l'Essonne, Jacques Reiller, a validé son retrait du Sedif

le 31 décembre 2010 sur la ville de Viry-Chatillon, communique 'addlomération. Nous avons toutes les raisons de croire que cela va fonctionner. Ainsi, en 2017, nous Concrètement, les Castelvirois nors taxes. Avec la régie publique, le prix du m³ reviendrait à 2,62 € hors taxes. Soit un euro d'éconopayaient au Sedif 3,63 € du m gnois, en contrat avec leur opérateur privé, déboursent 2,69 € au l'éventuelle mise en place de la régie publique, une convention mie. Pour comparaison, les Grim³, hors taxes. Pour assurer la transition à Viry-Chatillon, en attendant provisoire a été signée avec Véolia, pourrons l'étendre à Grigny. » résiliable à tout moment.

communauté d'agglomération. et transféré la compétence de distribution de l'eau à la communauté d'agglomération. De son côté.

Grigny est en contrat avec un opérateur privé, le groupe Suez-Lyonnaise des eaux, jusqu'à fin 2017. « une consultation en eau de boudin ». Les élus du groupe « Nous souhaitons mettre en place dénoncent « une campagne élecune régie publique autonome dès torale où tous les partis n'ont pas

été entendus. On ne sait pas si le Sedif ou Véolia proposent des alternatives à ce projet ». Pour Jean-Marie Vilain, président du groupe, « la Cale a raison de faire des propositions mais ne doit pas donner son avis. L'agglomération met en place des affiches appelant à voter "oui". On est plus proche du simulacre que d'une réelle demande », s'enerve-t-il.

Pour Jacky Bortoli, en charge des évolutions urbaines de la Cale, « ce beau projet ira bien au-delà de notre communauté d'agglomération. Il n'y a pas de fatalité de la mainmise des grands groupes industriels », conclut-il en prônant les qualités du service public.

I Pauline Chastanet

Des urnes seront installées dans les hôtels de ville et les maisons de quartiers des deux communes, ainsi qu'au siège de de la communauté d'agglomération. D'autres, mobiles, secont mises à disposition dans les certes





Page 1 sur 1

La Gazette 8 février 2010

île-de-france La communauté d'agglo Est ensemble en retrait du Sedif

est ensemble, toute jeune com-munauté d'agglomération (Seine-Saint-Denis, 400 000 hab.), se donne jusqu'à fin 2010 pour adhérer, ou non, au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif). Ses neuf communes constitutives en étaient jusqu'alors membres. Elle désignera, en mars, un cabinet chargé d'évaluer les atouts et désavantages d'une gestion privée – via la délégation de service public renouvelée qui entrera en vigueur au Sedif début 2011 - ou publique - via la nouvelle régie municipale parisienne. «La qualité et le prix du service, l'accès à l'eau des plus démunis et l'impact environnemental guideront nos choix», précise Bertrand Kern, maire de Pantin, président (PS) de l'EPCI.

Négociations. L'intercommunalité s'exprimera donc en fonction des résultats de l'appel d'offres organisé par le Sedif, qui doit aboutir en mai. Elle entend ainsi peser sur les négo-



«Notre approche n'est pas idéologique, nous recherchons la solution la plus avantageuse», affirme Bertrand Kern, président d'Est ensemble.

ciations en cours avec Veolia (opérateur sortant) et Suez: si elle prenait définitivement ses distances, le marché serait allégé de 10 % des volumes d'eau aujourd'hui distribués. Cette attitude «aide à persuader nos interlocuteurs qu'il y a une réelle attente chez les communes », note Philippe Knusmann, directeur gé-

néral des services du Sedif. Ce dernier alimente toujours, aux termes d'une convention provisoire, les usagers de l'EPCI, à des conditions inchangées. Si celui-ci sortait du Sedif, il devrait racheter une partie de sa dette (15 à 20 millions) et rendre son réseau indépendant de celui du syndicat.





